

Municipalité des Cèdres



Programme d'aide financière  
pour parents de nouveau-nés

# Achat et location de couches lavables

## Politique familiale



Municipalité des Cèdres

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR PARENTS DE NOUVEAU-NÉS  
ACHAT ET LOCATION DE COUCHES LAVABLES

## TABLE DES MATIÈRES

|  |   |
|--|---|
| 1. BUT DU PROGRAMME .....  | 3 |
| 2. OBJECTIFS DU PROGRAMME .....                                    | 3 |
| 2.1 Problématique des couches jetables.....                        | 3 |
| 2.2 Description des couches lavables .....                         | 3 |
| 2.3 Montant de la contribution pour couches neuves et usagées..... | 4 |
| 3. COMMENT PARTICIPER ?.....                                       | 5 |

FORMULAIRE D'INSCRIPTION



## Municipalité des Cèdres

### 1. BUT DU PROGRAMME

Afin d'encourager l'utilisation de couches lavables, la Municipalité des Cèdres offre, depuis 2010, une aide financière aux familles résidant à Les Cèdres qui ont un jeune bébé (entre 0 et 12 mois) et qui font l'achat de couches lavables neuves ou usagées.

Le montant global disponible dans le cadre de ce programme d'aide financière pour l'année est de 1 000\$.

### 2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

#### 2.1 Problématique des couches jetables

Bien que les progrès des dernières années aient rendu les couches jetables moins nuisibles pour l'environnement, elles représentent toujours un fardeau pour les lieux d'enfouissement et contribuent à l'épuisement des ressources naturelles.

Environ 1,7 milliard de couches jetables sont enfouies au Canada à chaque année, soit l'équivalent de 250 000 tonnes métriques de déchets.

Au Québec, c'est plus de 60 000 tonnes de couches qui sont enfouies annuellement.

De 5 000 à 7 000 couches jetables sont nécessaires pour rendre un enfant propre. Or, le temps de décomposition d'une seule couche varie entre 300 à 500 ans.

Le programme a donc pour objectifs :

- 1) D'encourager les jeunes parents à utiliser les couches lavables;
- 2) Réduire la quantité de déchets enfouis.

#### 2.2 Description des couches lavables

Les couches lavables sont fabriquées le plus souvent à partir de coton (biologique ou non), de flanelle, de polyester, de bambou ou encore de chanvre. De toutes, c'est la couche de coton qui est la plus populaire. Les modèles varient pour s'adapter à chaque bébé et aux besoins des familles.



## Municipalité des Cèdres

Les couches lavables sont aujourd'hui beaucoup plus modernes et faciles d'entretien que par le passé. Les velcros et les boutons-pression ont remplacé les épingles et les couches sont lavables à la machine.

Elles se changent aussi facilement que les couches jetables et permettent de diminuer de moitié le coût nécessaire pour rendre un enfant propre (environ 2 ans et demi).

De par leur caractère réutilisable, les couches lavables représentent une solution environnementale. Environnement Canada reconnaît d'ailleurs les couches lavables comme un choix supérieur à leurs cousines jetables.

### 2.3 Montant de la contribution pour couches neuves et usagées

***La Municipalité des Cèdres veut aider les nouveaux parents!***

- ✓ La Municipalité offre un remboursement de 4,20\$ par couche neuve et 2,10\$ par couche usagée.
- ✓ Une seule subvention sera accordée par enfant.
- ✓ Le montant maximal est de 100\$ par subvention.
- ✓ Le nombre minimal de couche achetées varie selon les critères suivants :

| Nombre d'enfants                      | Achat minimum de couches lavables<br>neuves ou usagées |
|---------------------------------------|--|
| 1 <sup>er</sup> enfant                | 24   |
| 2 <sup>e</sup> enfant                 | 18   |
| 3 <sup>e</sup> enfant                 | 12   |
| 4 <sup>e</sup> enfant et les suivants | 6  |

Les demandes sont traitées sur présentation de tous les documents requis.



## Municipalité des Cèdres

### 3. COMMENT PARTICIPER ?

- 1) Achetez un ensemble de couches réutilisables selon les conditions énoncées.
- 2) Remplissez le formulaire de demande de remboursement.
- 3) Pour les couches neuves : joignez-y une copie de la facture originale d'achat avec les numéros de TPS et de TVQ et les autres documents demandés.
- 4) Pour les demandes de location, un contrat de service ainsi que la facture devront être remis avec la demande.
- 5) Pour les couches usagées : joignez la preuve d'achat et les autres documents demandés.
- 6) Faites parvenir le tout, au plus tard 270 jours (9 mois) suivant la date d'achat, à :

Municipalité des Cèdres  
Programme d'aide financière pour l'achat de couches réutilisables  
1060, chemin du Fleuve  
Les Cèdres, Québec J7T 1A1

---

ADOPTION : 11 MAI 2020 (10-05-228)  
AMENDEMENT (1) : 11 JUIN 2013 (13-06-348)  
AMENDEMENT (2) : 12 JANVIER 2016 (2016-01-46)  
AMENDEMENT (3) : 13 DÉCEMBRE 2016 (2016-12-572)  
AMENDEMENT (4) : 9 AVRIL 2019 (2019-04-164)  
AMENDEMENT (5) : 9 JUIN 2020 (2020-06-191)



Municipalité des Cèdres

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR PARENTS DE NOUVEAU-NÉS  
ACHAT ET LOCATION DE COUCHES LAVABLES

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

*J'aide l'écologie en utilisant des couches lavables*

| Identification du demandeur (écrire en lettres moulées) |       |                     |
|---|-------|---------------------|
| Nom :   | _____ | Prénom : _____      |
| Adresse :   | _____ | Appartement : _____ |
| Ville :   | _____ | Code postal : _____ |
| Tél. rés. :   | _____ | Tél. bur. : _____   |
|   |       | Poste : _____       |

|                     |                       |
|---------------------|-----------------------|
| Nom de l'enfant :   | _____                 |
| Âge 1 :             | _____                 |
| Date de naissance : | _____ / _____ / _____ |

|  |  |
|--|--|
| <b>Joindre obligatoirement à votre demande :</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Facture originale <sup>2</sup></li><li>▪ Copie d'une preuve de résidence (<i>compte de taxes ou bail de l'année en cours, facture Hydro-Québec du dernier mois en cours</i>)</li><li>▪ Copie d'une preuve de naissance de chaque enfant (<i>acte de naissance</i>)</li></ul> |
|--|--|

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Programme offert pour les enfants de moins de 12 mois

<sup>2</sup> Le nom de l'entreprise et les numéros de TPS et TVQ sont requis sur la facture